

RÉUNION DU BUREAU

21 NOVEMBRE 2016

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille seize le vingt et un novembre , les Membres du Bureau de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 14 novembre 2016 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 17 heures 03 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ. Monsieur Marc MASSION est désigné en tant que secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BARRE (Oissel) à partir de 17 heures 13, Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) à partir de 17 heures 11, Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) à partir de 17 heures 10, M. MOREAU (Rouen), M. OVIDE (Cléon), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal) à partir de 17 heures 06, Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville).

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme BOULANGER (Canteleu) à M. RANDON, M. CALLAIS (Le Trait) à Mme BASSELET, Mme DEL SOLE (Yainville) à Mme CANU, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) à M. BONNATERRE, M. FOUCAUD (Oissel) à M. BARRE à partir de 17 heures 13, M. GRELAUD (Bonsecours) à Mme PIGNAT à partir de 17 heures 06, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) à Mme ROUX, M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye) à M. MASSON, Mme KLEIN (Rouen) à M. LEVILLAIN, M. LAMIRAY (Maromme) à M. SIMON, M. MARUT (Grand-Quevilly) à M. MASSION, M. MERABET (Elbeuf) à Mme GUILLOTIN, M. ROBERT (Rouen) à Mme RAMBAUD.

Absents non représentés :

M. CORMAND (Canteleu), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray).

*** Procès-verbaux - Adoption - Procès verbal de la réunion du 19 septembre 2016**

Adopté.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels – Musées - Acquisition d'une chaise à porteurs pour le musée des Beaux-Arts et d'un tableau d'Edouard Charpentier pour le musée des antiquités : autorisation - Demande de subventions (DELIBERATION N° B2016_0631)**

Il est décidé de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie et la Région Normandie pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible, dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées pour l'acquisition d'une chaise à porteurs du début du XVIIIe siècle et une huile sur toile réalisée entre 1872 et 1875 par Edouard Charpentier.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées- 150ème anniversaire de la naissance de Charles Nicolle - Colloque - Versement d'une subvention à la Société Libre d'Emulation : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0632)**

Le versement à la Société Libre d'Emulation, d'une subvention de 850 €, est autorisé pour l'organisation du colloque « Charles Nicolle, un savant entre la Normandie et la Tunisie » qui se tiendra à l'Hôtel des Sociétés Savantes le samedi 26 novembre 2016. Le budget global de cette manifestation est de 5 400 €.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées- Restauration de 23 œuvres graphiques pour le Musée des Beaux-Arts - Demande de subventions : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0633)**

Pour le second semestre 2016, les dossiers de restaurations présentés par le musée des Beaux-Arts à la commission du 20 septembre dernier portaient exclusivement sur les arts graphiques (dessins du XVIIIe siècle et du XIXe siècle ainsi qu'un pastel).

La restauration des 23 œuvres graphiques est autorisée. La Direction des Affaires Culturelles de Normandie et la Région Normandie seront sollicitées pour une subvention au taux le plus élevé.

Le Président est autorisé à signer les contrats et conventions éventuels afférents.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées- Demande de subventions pour l'édition de la revue de l'exposition "Le Temps des Collections 5ème édition" présentée au Musée des Beaux-Arts : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0634)**

La 5ème édition de l'exposition « Le Temps des Collections » se déroulera du 25 novembre 2016 au 21 mai 2017. Dans ce cadre, la réalisation d'une revue annuelle dont le coût est évalué à 20 000 € est prévue.

La demande d'une subvention au taux le plus élevé possible est autorisée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie et de la Région Normandie pour la réalisation de la revue du « Temps des collections 5ème édition ».

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Oissel - Foyer cité Leverdier - Quai du buisson - Démolition de 306 logements - Versement d'une aide à Résidences Sociales de France : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0635)**

Une subvention d'un montant maximum de 140 000 €, imputée sur le budget délégué de l'État, est accordée à Résidences Sociales de France pour financer la démolition des 306 logements locatifs sociaux du foyer de travailleurs migrants de la Cité Leverdier, quai du Buisson à Oissel.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat – PLH - Programme Local de l'Habitat - Commune de Rouen - Production de 62 logements sociaux - Europolis Boulevard de l'Europe - Versement d'une aide financière à Rouen Habitat : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0636)**

Une aide financière de 330 000 € est attribuée à Rouen Habitat pour la réalisation de logements sociaux Résidence Europolis, boulevard de l'Europe à Rouen, répartie comme suit :

- 5 000 € par logement, soit 260 000 € pour la réalisation des 52 logements financés au moyen d'un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS),
- 7 000 € par logement, soit 70 000 € pour la réalisation des 10 logements financés au moyen d'un Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAI), dans les conditions fixées par le règlement d'aides.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - PLH- Soutien à la réhabilitation de logements - Commune de Déville-lès-Rouen - Réhabilitation de 135 logements Le Tronquay - Versement d'une aide financière à Habitat 76 : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0637)**

Une aide financière de 250 000 € est attribuée à Habitat 76 pour la réhabilitation thermique de 135 logements locatifs sociaux au Tronquay à Déville-lès-Rouen, dans les conditions fixées par le règlement d'aides du Programme Local de l'Habitat.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Planification- Observatoire local du foncier - Nouvelle convention de partenariat à intervenir avec l'EPF de Normandie et la Région Normandie : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0638)**

L'étude, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Foncier (EPF) Normandie, cofinancée par ce dernier, la Région Normandie et la Métropole Rouen Normandie, pour un tiers chacun est estimée à 45 000 €TTC. La participation de la Métropole au dispositif d'observation locale du foncier est fixée à 15 000 €TTC maximum dans les conditions fixées par convention.

Le Président est autorisé à signer la convention de partenariat à intervenir avec la Région Normandie et l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Normandie.

Adoptée.

Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Fourniture, pose, dépose, raccordements de matériels de gestion de trafic - Marché de travaux : lancement de la consultation - Accord-cadre à bons de commandes : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0639)

Le Président est habilité à lancer la consultation relative au marché de travaux pour la fourniture, la pose, la dépose et les raccordements de matériels de gestion de trafic. Le Président est habilité à signer le marché qui en résultera ainsi que tout document s'y rapportant et nécessaire à son exécution.

Ce marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable trois fois sans minimum et sans maximum, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics pour un montant annuel estimé à 150 000 €HT (soit 180 000 €TTC).

Adoptée.

Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- Commune de Caudebec-lès-Elbeuf - Fonds de concours pour l'aménagement de la rue de la République - tranche conditionnelle 2 : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0640)

Les travaux complémentaires allant de la rue Victor Hugo à la rue Sadi Carnot à Caudebec-lès-Elbeuf et constituant la tranche conditionnelle 2 de l'aménagement de la rue de la République, vont être lancés en 2017, pour un montant de 245 543,62 €HT.

Les termes de la convention à intervenir avec la commune de Caudebec-lès-Elbeuf correspondant aux travaux liés à la tranche conditionnelle n° 2 et ajustable en fonction des dépenses réelles à l'issue des travaux, sont approuvés. Cette convention prévoit le versement d'un fonds de concours de 122 771 €HT de la commune à la Métropole.

Le Président est habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rattachant.

Adoptée.

Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Passerelle pour les modes doux - Lancement des consultations - Marchés AMO programmiste/Investigations techniques complémentaires : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0641)

Les rives de la Seine font l'objet d'importants projets structurants dont certains sont déjà engagés et sont inscrits dans la Stratégie Seine Cité.

Le Président est autorisé à lancer les consultations appropriées liées aux investigations techniques complémentaires et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'élaboration d'un programme, conformément aux dispositions du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 dans le cadre du projet de réalisation d'une passerelle pour modes doux reliant les rives de la Seine. Le montant de l'enveloppe affecté à ces prestations est estimé à 380 000 €TTC.

Le Président est habilité à signer les marchés à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant et nécessaires à leur exécution.

Adoptée.

Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Transports en commun - Fourniture de véhicules articulés à guidage optique - Marché à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0642)

La fourniture et la livraison de 15 véhicules articulés avec l'équipement de guidage optique, destinés au transport en commun de personnes y compris des Personnes à Mobilité Réduite sur le réseau de la Métropole Rouen Normandie sont nécessaires dans le cadre de la mise en service de la nouvelle ligne T4.

La Commission d'Appels d'Offres, réunie le 10 novembre 2016, a décidé d'attribuer le marché à la société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères définis au règlement de la consultation, à savoir le prix et la valeur technique.

Le Président est habilité à signer le marché attribué au groupement HEULIEZ BUS/SIEMENS pour un montant TTC de 8 721 600 € ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Adoptée (abstention : 2 voix)

Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- Plan de Déplacements Inter Entreprises (PDIE) de l'Association des Commerçants et Artisans de Rouen (ACAR) - Modification de la convention-type à intervenir avec l'employeur, l'ACAR, TCAR et la régie des TAE : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0643)

A la suite de la mise en place de la tacite reconduction des abonnements de transport depuis le 1^{er} juin 2016, il est nécessaire de modifier les dispositions afférentes à l'achat des titres dans les conventions de mise en œuvre des Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE).

Les dispositions de la nouvelle convention-type et de l'avenant-type destinés à la mise en œuvre des Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE), élaborés dans le cadre du Plan de Déplacements Inter Entreprises (PDIE) de l'Association des Commerçants et Artisans de Rouen (ACAR) sont approuvées.

Le Président est habilité à signer les conventions et avenants à intervenir avec l'ACAR, la TCAR, la régie des TAE et les adhérents de l'ACAR qui en feront la demande ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

Adoptée.

Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- Plan de Déplacements Inter Entreprises (PDIE) de la Chambre Commerciale et Artisanale de Rouen (CCAR) - Avenant à la convention-cadre - Modification de la convention-type à intervenir avec l'employeur, la CCAR, TCAR et la régie des TAE : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0644)

A la suite de la mise en place de la tacite reconduction des abonnements de transport depuis le 1^{er} juin 2016, il est nécessaire de modifier dans les 2 types de conventions les dispositions afférentes à l'achat des titres. De plus, parmi les engagements de la Métropole, l'animation clé en mains d'un défi vélo et co-voiturage, qui s'est avérée sans objet depuis la mise en place du dispositif Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) doit être supprimée.

Les dispositions de l'avenant à la convention-cadre du Plan de Déplacements Inter Entreprises (PDIE) de la Chambre Commerciale et Artisanale de Rouen (CCAR) sont approuvées et le Président est habilité à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Les dispositions de la nouvelle convention-type et de l'avenant-type destinés à la mise en œuvre des Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE) élaborés dans le cadre du Plan de Déplacements Inter Entreprises (PDIE) de la Chambre Commerciale et Artisanale de Rouen (CCAR) sont approuvées.

Le Président est habilité à signer ces conventions et avenants à intervenir avec la CCAR, la TCAR, la régie des Transports de l'Agglomération Elbeuvienne (TAE) et les adhérents de la CCAR qui en feront la demande ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

Adoptée.

Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Assainissement- Entretien des espaces verts de la Métropole Rouen Normandie - Lancement d'un appel d'offres ouvert européen - Accords-cadres à bons de commande à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0645)

Le marché d'entretien des espaces verts de la Métropole Rouen Normandie arrive à échéance et il convient de lancer une nouvelle consultation.

Le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen (constitué de 4 lots) pour la passation d'accords-cadres à bons de commande avec minimum et sans maximum d'une durée d'un an, reconductible 3 fois est autorisé comme suit :

- lot n° 1 : réservé conformément à l'article 13 du décret n° 2016-360 du 26 mars 2016, pour un montant minimum annuel de 30 000 €HT,
- lot n° 2 : bassins pluviaux et ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du périmètre de la Métropole, pour un montant minimum annuel de 90 000 €HT,
- lot n° 3 : secteur Sud (hors lot réservé et hors bassins pluviaux et ouvrages d'assainissement), pour un montant minimum annuel de 100 000 €HT,
- lot n° 4 : secteur Nord (hors lot réservé et hors bassins pluviaux et ouvrages d'assainissement), pour un montant minimum annuel de 100 000 €HT.

Le Président est autorisé à poursuivre en cas d'appel d'offres infructueux par voie de marché négocié ou par relance d'un nouvel appel d'offres, selon la décision de la Commission d'Appels d'Offres.

Le Président est habilité à signer le marché à intervenir, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres ainsi que tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Adoptée.

Services publics aux usagers - Environnement - Charte Forestière de Territoire - Projet de rénovation du parc animalier de Roumare - Convention à intervenir avec l'ONF : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0646)

Le projet de rénovation du parc animalier de la Forêt domaniale de Roumare est inscrit dans le 3ème plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire, approuvée en avril 2015 et prévoit notamment de réaliser des études paysagères et pédagogiques.

Le budget prévisionnel de rénovation a été chiffré à 163 500 €TTC. La maîtrise d'ouvrage de ce projet reviendra à l'Office National des Forêts (ONF).

Une subvention d'un montant maximal de 109 000 €TTC est accordée à l'ONF, correspondant à 66,67 % du coût prévisionnel total du projet de rénovation du parc animalier qui s'élève à 163 500 €TTC.

Les termes de la convention technique et financière à intervenir avec l'ONF pour la rénovation du parc animalier sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

Services publics aux usagers - Environnement - Charte Forestière de Territoire - Convention de partenariat pour l'inventaire et la mise en valeur des arbres remarquables des forêts domaniales à intervenir avec l'ONF - Avenant n° 1 : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0647)

Dans le cadre du projet de recensement et de valorisation des arbres remarquables, 14 arbres seront prochainement expertisés pour valider de manière définitive leurs mises en valeur.

Toutefois, les délais indiqués dans la convention de partenariat signée le 8 décembre 2014 avec l'Office National des Forêts (ONF) sont trop courts pour proposer un projet cohérent concernant la valorisation de ces arbres. Il convient de prolonger par avenant le délai initial de ladite convention d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre l'ONF et la Métropole Rouen Normandie sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit avenant n° 1 à la convention de partenariat.

Adoptée.

Services publics aux usagers - Environnement - Valorisation des actions en faveur de la Trame Verte et Bleue de la Métropole - Convention à intervenir avec l'ARE Normandie pour les DD'tours : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0648)

L'Agence Régionale de l'Environnement (ARE) de Normandie (anciennement AREHN) va développer un partenariat avec la Métropole dans le cadre des DD'Tours (outil d'animation pédagogique présentant des sites remarquables ayant mis en œuvre des principes concourant au Développement Durable (DD) en région Normandie).

Les termes de la convention à intervenir avec l'ARE Normandie dans le cadre de partenariat sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Mise en œuvre du Programme de Réduction des Déchets - Convention à intervenir avec Solidarité Textiles pour la collecte, le tri et la valorisation des Textiles d'habillement, du Linge de maison et des Chaussures (TLC) 2016 : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0649)

Compte tenu du bilan positif, tant sur le volet de l'insertion que sur l'activité économique, la Métropole souhaite poursuivre le partenariat entrepris en renouvelant la convention la liant à Solidarité Textiles jusqu'en 2019.

La convention de partenariat avec l'association Solidarité Textiles pour la collecte, le tri, la valorisation des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures (TLC) est adoptée et le Président est habilité à la signer.

Adoptée.

Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Location et entretien des vêtements de travail et d'articles d'hygiène - Appel d'offres ouvert européen - Marché à intervenir : attribution et autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0650)

Une consultation pour la procédure d'appel d'offres ouvert européen d'un marché de location et d'entretien des vêtements de travail et d'articles d'hygiène va être lancée selon les dispositions de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret 2016-360 du 25 mars 2016. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, sans minimum ni maximum, conclu pour une durée de quatre ans ferme, pour un montant estimatif annuel de 196 625 €HT.

Au cas où cet appel d'offres serait déclaré infructueux, le Président est autorisé à poursuivre la procédure, après décision de la Commission d'Appels d'Offres, sous forme de marché négocié ou par la relance d'un nouvel appel d'offres en application de l'article 30 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Le Président est habilité à signer les marchés à intervenir après attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que tous les documents s'y rapportant et nécessaires à leur exécution.

Adoptée.

Territoires et proximité - FSIC - Fonds de Soutien aux Investissements Communaux : attribution - Conventions à intervenir avec les communes d'Oissel-sur Seine, Elbeuf-sur-Seine, Rouen, Grand-Quevilly, Bonsecours, Grand-Couronne, La Londe, Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Bois-Guillaume, Sahurs : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0651)

Le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux est attribué aux communes suivantes, qui ont sollicité la Métropole dans le cadre de ce dispositif et selon les modalités définies dans les conventions financières, pour un montant total de 1 758 301,06 € :

- Commune d'Oissel-sur Seine - Réhabilitation du terrain multi-sports des Oiseaux/Vosges : attribution de la somme de 14 000 €.

- Commune d'Elbeuf-sur-Seine - Aménagement d'une rampe PMR (Personnes à Mobilité Réduite) Parvis de la Cerisaie : attribution de la somme de 13 410,62 €.
- Commune de Rouen – Serres de Franqueville-Saint-Pierre : attribution de la somme de 34 777,40 €. Opération de rénovation énergétique du bâtiment de l'Hôtel de Ville : attribution de la somme de 1 528 000 €.
- Commune de Grand-Quevilly – Travaux d'étanchéité du centre nautique : attribution de la somme de 22 606,16 €.
- Commune de Bonsecours – Travaux école maternelle de la « Ferme du Plan » : attribution d'une somme de 6 019,05 €.
- Commune de Grand-Couronne – Extension du cimetière Les Essarts : attribution de la somme de 21 398,67 €.
- Commune de La Londe – Travaux de mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) : attribution de la somme de 3 750 €.
- Commune des Authieux sur le Port Saint Ouen – Mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) : attribution de la somme de 2 773,74 €.
- Commune de Bois-Guillaume – Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : attribution de la somme de 104 225 €.
- Commune de Sahurs – Mise en accessibilité des bâtiments communaux : attribution de la somme de 7 340,42 €.

Le Président est habilité à signer les conventions financières à intervenir avec les communes concernées.

Adoptée.

Territoires et proximité - Petites communes - Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) - Communes de moins de 4 500 habitants - Conventions à intervenir avec les communes de Sahurs, Saint-Pierre-de-Varengeville, Bardouville, Houpeville, Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0652)

Le Fonds d'Aide à l'Aménagement est attribué aux communes suivantes qui ont sollicité la Métropole :

- Commune de Sahurs : Rénovation du toit terrasse de l'école Primaire Franck Innocent : attribution de la somme de 7 066,76 € à la commune dans le cadre du FAA 2015.
Mise en accessibilité des bâtiments communaux : attribution de la somme de 7 340,42 € à la commune dans le cadre du solde du FAA 2015 et d'une partie du FAA 2016.
- Commune de Saint-Pierre-de-Varengeville : Réaménagement d'une aire de jeu : attribution de la somme de 23 500 € à la commune dans le cadre du FAA au titre des reliquats antérieurs à utiliser avant le 31 décembre 2016 et d'une partie du FAA 2015.
- Commune de Bardouville : Aménagement d'un terrain de pétanque sur l'espace public : attribution de la somme de 2 164,60 € à la commune dans le cadre du FAA au titre des reliquats antérieurs à utiliser avant le 31 décembre 2016.
- Commune d'Houpeville : Création d'un nouveau dortoir à l'école maternelle Jean de La Fontaine : attribution de la somme de 16 336,50 € à la commune dans le cadre du FAA au titre des reliquats antérieurs à utiliser avant le 31 décembre 2016.

- Commune des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen : Mise aux normes PMR de la salle Roger DEBARRE : attribution de la somme de 1 386,86 € à la commune dans le cadre du FAA 2016.

Les termes des conventions financières à intervenir avec les communes précitées sont approuvés et le Président est habilité à signer lesdites conventions financières.

Adoptée.

Ressources et moyens - Immobilier - Arc Nord/Sud - T4 - Acquisition d'une emprise appartenant à AKERYS PROMOTION - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0653)

L'acquisition d'une emprise d'environ 287 m² à prélever sur deux parcelles figurant au cadastre de la ville de Rouen, section HY n° 413 et 414 est autorisée moyennant un prix de vente d'un montant total de 28 700 €.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et de procéder au paiement des frais dudit acte.

Adoptée (abstention : 3 voix)

Ressources et moyens - Immobilier - Arc Nord/Sud - T4 - Acquisition d'une emprise appartenant à la SCI LE PETIT-QUEVILLY - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0654)

L'acquisition d'une emprise d'environ 54 m² à prélever sur une parcelle figurant au cadastre de la ville de Petit-Quevilly, section AR n° 507 est autorisée moyennant un prix de vente d'un montant total de 5 500 €.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et de procéder au paiement des frais dudit acte.

Adoptée (abstention : 3 voix)

Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Berville-sur-Seine - Rue du Village - Parcelle B 591 - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public (DELIBERATION N° B2016_0655)

L'acquisition, à l'amiable et sans indemnité, de la parcelle B 591, située sur la commune de Berville-sur-Seine, appartenant à Monsieur Jean-Claude VILLANT, d'une contenance globale de 51 m² est autorisée.

Sous réserve et à la suite de la régularisation de l'acte d'acquisition, il sera procédé au classement de ladite parcelle dans le domaine public intercommunal.

Le Président ou toute personne s'y substituant est habilité à signer le ou les actes notariés se

rapportant à ce dossier.

Adoptée.

Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Caudebec-lès-Elbeuf - Terrain du parc d'activités de La Villette - Parcelle cadastrée section AD 473 - Déclassement : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0656)

Le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AD 473 située sur la commune de Caudebec-lès-Elbeuf est autorisé.

Adoptée.

Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Caudebec-lès-Elbeuf - Retrait de la délibération du 10 février 2014 relative à la cession de parcelles à la ville de Caudebec-lès-Elbeuf - Cession d'un ensemble de parcelles de terrain à la société PHC pour l'implantation de commerces et de services sur le parc d'activités de La Villette - Promesse de vente - Acte authentique : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0657)

La délibération du Bureau communautaire du 10 février 2014 approuvant la cession des parcelles cadastrées AD 473, 894, 73, 905 et 903 à la ville de Caudebec-lès-Elbeuf est retirée.

Les parcelles de terrain actuellement cadastrées AD 473, 894, 73, 905 et 903 d'une surface totale de 39 161 m² environ à Caudebec-lès-Elbeuf sont cédées à la société PHC ou à toute autre société de son choix susceptible de s'y substituer en vue d'y développer des activités de commerce et de service en extension du centre commercial des Bords de Seine, selon les conditions suivantes :

- condition foncière : superficie de 39 161 m² environ,
- conditions financières : conformément à l'avis de France Domaine, le prix de cession est fixé à 15 €HT/m², soit un total d'environ 587 415 €HT, auquel s'ajoute la TVA sur marge et/ou sur le prix total. Cette cession est assortie d'une clause de faculté de réméré au profit du vendeur fixée dans l'acte notarié.
- conditions annexes : les frais de la promesse de vente, de l'acte authentique et de tous les documents nécessaires à la régularisation de cette décision, dressés par Maître BOUGEARD, notaire à Mesnil-Esnard, sont à la charge de l'acquéreur.

Le Président est habilité à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les documents nécessaires à la régularisation de cette décision.

Adoptée.

Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Cléon - Assainissement - Bassin avenue Dr Villers - Acquisition parcelles AH 857 et AH 862 - Constitution de servitude parcelle AH 838 - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0658)

L'acquisition à titre gratuit des parcelles appartenant à la commune de Cléon et figurant au cadastre de ladite commune sous la section AH aux numéros 857 et 862, d'une contenance totale de 2 230 m², est autorisée.

La constitution de servitude de passage de canalisation sur la parcelle cadastrée section AH numéro 838 appartenant à la commune est autorisée.

Le Président est habilité à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et de procéder au paiement des frais d'acte notarié.

Adoptée.

Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Déville-lès-Rouen - Rue Liautey - Parcelle AM 929 - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0659)

La parcelle AM 929, située sur la commune de Déville-lès-Rouen, appartenant à Habitat 76, d'une contenance globale de 53 m², est acquise à l'amiable et sans indemnité.

Sous réserve et à la suite de la régularisation de l'acte authentique rédigé par Habitat 76, il sera procédé au classement de ladite parcelle dans le domaine public intercommunal.

Le Président ou toute personne s'y substituant est habilité à signer le ou les actes notariés se rapportant à ce dossier.

Adoptée.

Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Duclair - Ancienne friche SEPRON - Cession d'une parcelle foncière à SCI Maison de santé de Duclair - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0660)

La cession à la SCI Maison médicale de Duclair, d'une emprise identifiée « lot A » de 2 430 m² prélevée sur la parcelle figurant au cadastre de la commune de Duclair, section AW n° 79 est autorisée moyennant un prix de 77 760 €TTC.

Le Président est habilité à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Malaunay - Lotissement Le Clos Lorrain - Parcelles AN 345, AN 346, AN 353 - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0661)

Les parcelles AN 345, AN 346 et AN 353, d'une contenance globale de 581 m², situées sur la commune de Malaunay, appartenant à l'association syndicale libre du lotissement du Clos Lorrain, sont acquises à l'amiable et sans indemnité.

Sous réserve et à la suite de la régularisation de l'acte d'acquisition, il sera procédé au classement desdites parcelles dans le domaine public intercommunal.

Le Président ou toute personne s'y substituant est habilité à signer le ou les actes notariés se rapportant à ce dossier.

Adoptée.

Ressources et moyens - Immobilier - Commune d'Oissel-sur-Seine - Parcelle AK 1006 - Désaffectation et déclassement du domaine public - Cession de l'emprise au CREDIT MUTUEL CIC NORD OUEST : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0662)

La désaffectation de la parcelle AK 1006, localisée rue du Maréchal Foch, sur la commune d'Oissel est constatée et le déclassement de cette dernière est autorisé.

La cession de la parcelle AK 1006, d'une superficie de 9 m², au profit de la Banque CIC Nord Ouest est autorisée pour un prix total de 900 €.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Adoptée.

Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen - Regroupement du Département "Services aux Usagers et Transition Ecologique" sur le site du boulevard du Midi - Acquisition complémentaire du Centre Tertiaire Portuaire (CTP) - Acte notarié à intervenir avec la SCI D2 : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0663)

L'acquisition des biens et droits immobiliers suivants, appartenant à la SCI D2 sise à Rouen, 19 Boulevard du Midi, est autorisée moyennant un prix de vente net vendeur de 1 080 000 € :

Bâtiment B

- rez-de-chaussée : lot 204b d'une surface d'environ 215 m²,
- 1^{er} étage : lot 208a et lot 208b d'une surface d'environ 388 m²,
- 2^{ème} étage : lot 212 d'une surface d'environ 388 m²,
- 3^{ème} étage : lots 216b et 216d d'une surface d'environ 142 m².

Il sera remboursé au propriétaire vendeur le prorata de la taxe foncière couru de la date fixée pour l'entrée en jouissance au 31 décembre suivant et les avances de copropriété existantes.

Le Président est habilité à signer l'avant contrat et l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Saint-Paër - Lotissement La Maison Blanche - Parcelles ZN 210 et 243 - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0664)

Les parcelles ZN 210 et ZN 243, situées sur la commune de Saint-Paër, appartenant à la société Terres à Maisons, d'une contenance globale de 407 m², sont acquises à l'amiable et sans indemnité.

Sous réserve et à la suite de la régularisation de l'acte authentique rédigé par Terres à Maisons, il sera procédé au classement desdites parcelles dans le domaine public intercommunal.

Le Président ou toute personne s'y substituant est habilité à signer le ou les actes se rapportant à ce dossier.

Adoptée.

Ressources et moyens - Immobilier - Commune des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen - Acquisition de terrains : autorisation (DELIBERATION N° B2016_0665)

L'acquisition de l'emprise de terrain d'environ 420 m², appartenant aux consorts BAUCHET, prélevée sur la parcelle cadastrée section AB n° 17, est autorisée moyennant un prix de 1,50 €/m², soit un prix de vente total d'environ 630 €.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et à procéder au paiement des frais d'acte.

Adoptée.

Ressources et moyens - Immobilier - Fourrière automobile municipale - Convention de mise à disposition temporaire à intervenir avec la ville de Rouen : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2016_0666)

Il a été convenu de procéder à la relocalisation provisoire de la fourrière dans l'attente de son déménagement définitif fin 2017.

La ville de Rouen est autorisée à occuper une emprise aménagée de 4 775 m² sur les parcelles cadastrées en section LE sous les numéros 40, 45 et 46, jusqu'au 31 décembre 2017, moyennant le versement d'un loyer annuel de 38 868 € et l'application d'une astreinte de 200 € par jour de retard en cas de non libération à compter du 1^{er} janvier 2018 au-delà d'un mois de retard.

Le Président est autorisé à signer la convention de mise à disposition correspondante et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Adoptée (contre : 4 voix).

*** Ressources et moyens - Marchés publics - Autorisation de signature**
(DELIBERATION N° B2016_0667)

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 28.